

Date de dépôt : 11 octobre 2021

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Vivre ensemble aux Pâquis

Rapport de majorité de M. Alexis Barbey (page 1)

Rapport de première minorité de M. Jean Batou (page 38)

Rapport de seconde minorité de M. Sylvain Thévoz (page 43)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition « Vivre ensemble aux Pâquis » a retenu toute l'attention de la commission qui s'est réunie à six reprises pour en traiter. Elle était présidée par M^{me} Adrienne Sordet qui fut appuyée par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique (SGGC). Les procès-verbaux furent pris avec diligence et maestria par M. Christophe Vuilleumier. Que tous soient ici remerciés pour leur travail.

Les séances se sont réparties ainsi :

- Lundi 26 avril 2021 : Audition de M^{mes} Brigitte Studer, Dominique Wiedmer Graf et de M. Benjamin Duban, pétitionnaires
- Lundi 31 mai 2021 : Audition de M. Jean-Félix Savary, secrétaire général du Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA)
- Lundi 7 juin 2021 : Audition conjointe de M. Frédéric Mulmann, lieutenant et chef de la Brigade des stupéfiants, de M. Thierry Cerrutti, sergent-chef et îlotier au sein du poste de Police de proximité des Pâquis, de M^{me} Christine Camp, commandante du Service de police municipale

de la Ville de Genève et de M. Giovanni Palumbo, sergent-major et chef du poste des Pâquis

- Lundi 14 juin 2021 : Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports, accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel de la Magistrature
- Lundi 30 août 2021 : Audition de M. Loïc Pignolo, assistant de recherche et d'enseignement de l'Université de Genève et audition de M. Michael Herzig, enseignant à la Haute école des sciences appliquées de Zürich.

Résumé pour lecteurs pressés

La pétition P 2116 alerte sur la situation qu'elle trouve difficile dans le quartier des Pâquis et propose un éventail de mesures structurées dans le temps. La plupart de ces mesures tournent autour d'un renforcement de la police de proximité et d'un soutien accru aux associations locales. Un accent est aussi mis sur le contrôle des débits de boissons.

Tous les représentants des forces de l'ordre sont venus expliquer les efforts qu'ils développent sur place. La magistrate Marie Barbey-Chappuis est aussi venue expliquer les patrouilles conjointes faites entre les polices municipale et cantonale. Elle s'étonne par ailleurs du décalage entre les statistiques de la criminalité et les impressions des habitants.

Un enseignant à la Haute école des sciences appliquées de Zürich a expliqué comment s'était déplacée la scène de la drogue de la Langstrasse et combien une étroite collaboration entre les polices et les travailleurs sociaux était nécessaire.

Lors de la discussion et du vote, une courte majorité s'est dégagée pour dire que les autorités faisaient déjà leur possible et étaient bien conscientes de la situation aux Pâquis. La pétition est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Audition du lundi 26 avril 2021

M^{mes} Brigitte Studer

Dominique Wiedmer Graf

M. Benjamin Duban, pétitionnaires

M^{me} Studer prend la parole et déclare que cette pétition est la résultante d'une rencontre entre l'association des habitants des Pâquis, Survap, et le Collectif Bien vivre aux Pâquis. Elle ajoute que c'est le vivre-ensemble qui

préoccupe le quartier qui est, elle le rappelle, l'un des plus densifiés de la Ville. Elle observe que ce quartier possède de nombreux usages et qu'en 2010 et 2013 des Assises avaient été organisées pour améliorer la situation, avec des approches de prévention et d'intégration. Mais elle remarque que seul le projet de vidéo surveillance a été mis en place en 2015 par M. Maudet. Elle signale à cet égard que la petite criminalité a en l'occurrence baissé, mais elle mentionne que l'effet principal de ce projet a été le déplacement du deal de rue qui s'est transporté vers l'école des Pâquis.

Elle précise que la police assure une présence aux heures de rentrée et de sortie de cette école. Elle signale encore qu'un groupe de travail « Sécurité » a élaboré un projet de correspondants de nuit, refusé par le Conseil administratif, et elle indique que cette pétition est un état des lieux et un constat qui affirme qu'il convient d'agir à court terme mais aussi à long terme. Elle mentionne que le principal est d'avoir une présence notamment policière et sociale dans l'espace public. Elle remarque qu'une médiation entre les acteurs de la vie nocturne, comme l'ont développé Vernier ou le Grand-Saconnex, serait la bienvenue. Elle évoque alors l'exemple de Lausanne qui a mis en place une équipe pluridisciplinaire permettant de réguler l'espace public et la consommation de divers produits.

Elle explique ensuite que l'université de Lausanne a mené une recherche sur ces problématiques et a publié un rapport, et elle observe que des expériences existent dans d'autres villes comme à Lausanne, Berne et Zurich. Elle remarque en l'occurrence que des contacts réguliers entre la police et les différentes structures de prévention sont maintenus, permettant aux uns et aux autres de connaître leur travail respectif. Elle ajoute qu'à Zurich, le but a été de rendre l'espace public aux citoyens. Elle précise que la vente de drogue est une réalité sociale et elle pense qu'il est illusoire de vouloir l'éradiquer mais elle estime qu'il est possible de réduire les risques. Elle rappelle que Genève avait développé des approches pragmatiques à l'époque du VIH et elle mentionne que la pétition demande de réduire les risques au niveau de l'espace public.

M. Duban mentionne intervenir comme habitant du quartier. Il rappelle que les dealers ont pris progressivement possession de l'espace public depuis 2009. Il signale avoir assisté à une violente altercation entre deux trafiquants dans son immeuble, dont l'un était armé avec une arme à feu. Il précise que son épouse a été agressée également dans son immeuble. Il indique qu'une plainte a été déposée et il observe que le prévenu a été condamné mais est ressorti rapidement et qu'il a dès lors constitué une menace pour sa femme. Il ajoute que les habitants, également victimes de ces violences, se sont réunis et ont rédigé cette pétition avec l'aide de Survap. Il signale que certains sont

intervenues auprès de leur régie sans que cela ne produise d'effet. Il évoque alors différents problèmes et il mentionne que ces réseaux de stupéfiants sont importants et bien structurés. Il se demande à cet égard quel est le rôle des dépanneurs dans ce contexte.

M^{me} Wiedmer Graf indique habiter depuis 1999 en face de l'école et elle remarque que les conditions de vie se sont progressivement péjorées au cours des années. Elle déclare que ce périmètre est devenu l'un des pôles importants du trafic de drogue à Genève. Elle ajoute avoir remarqué que les vendeurs sont devenus nombreux et ont pris possession de ces coins de rue. Elle précise que des dealers ou des consommateurs entrent dans les immeubles puisque les habitants y retrouvent des restes. Il ajoute que ces personnes sont récalcitrantes lorsqu'il leur est demandé de partir. Elle ajoute que ces faits se déroulent également dans la cour derrière le Novotel. Elle mentionne que le climat est donc désagréable et elle observe s'être demandé si elle n'allait pas déménager puisqu'elle avait l'impression de vivre dans une zone de non-droit. Elle considère en outre que ces événements se déroulent à côté de l'école ce qui est hallucinant. Elle mentionne ne pas avoir de réponse, mais elle remarque qu'il existe en effet des expériences à Lausanne et à Zurich et elle estime qu'une présence plus soutenue de la police et des travailleurs sociaux serait la bienvenue. Elle observe en outre que des opérations coup de poing sont violentes et inutiles.

Un député PS demande ce qu'il en est de la réponse des professionnels, notamment des corps de police ou de l'association Quai 9.

M. Duban déclare avoir appelé la police à plusieurs reprises et il mentionne que celle-ci ne peut rien faire d'autre que de prier les dealers de bouger de quelques mètres. Il ajoute que la police comprend bien le désarroi des habitants. Il rappelle en effet que les dealers n'ont pas un kilo de cocaïne dans les poches. Il remarque que la police n'a donc pas la possibilité d'apporter de réponse. Il signale que la personne qui a agressé son épouse a été condamnée, mais il indique qu'elle a été relâchée et qu'elle est revenue devant son immeuble en tentant d'intimider son épouse. Il pense que si la police circulait à pied et affichait une présence fréquente, il serait possible que certains trafiquants soient dissuadés.

M^{me} Studer ajoute que les associations ont régulièrement des contacts avec la police municipale et l'ilotier. Elle rappelle que la police municipale a d'ailleurs participé au contrat de quartier avec la Ville de Genève. Elle ajoute que ces échanges sont nécessaires mais insuffisants. Elle observe par ailleurs que la présence des dealers autour de l'école depuis 2014 est difficile à vivre pour le quartier. Elle rappelle que les trafics se déroulaient jadis autour de la gare et que décision avait été prise de les éradiquer. Elle pense qu'il est utile

et possible d'agir. Elle précise que les associations n'ont pas eu de lien particulier avec l'association Première ligne.

Le même député PS demande si le Covid a aggravé les choses.

M^{me} Wiedmer Graf mentionne que les rues étaient vides au cours de cette dernière année, à l'exception des dealers qui se sont maintenus. Elle précise que leur présence a un peu diminué en cours de journée mais elle déclare qu'ils réapparaissent en fin de journée, notamment à quelques rues de là, vers la rue du Môle.

Une députée PDC déclare avoir l'impression que la situation ne cesse de se dégrader. Elle observe que les pétitionnaires proposent de déplacer les dealers vers des zones non habitées comme dans d'autres villes suisses. Elle se demande par ailleurs ce qu'il faut penser de l'expérience menée à Vernier.

M^{me} Studer répond qu'elle transmettra le rapport de l'université de Lausanne qui énumère différentes approches de la police tout en décrivant la situation à Lausanne et les expériences menées dans les autres villes. Elle répète que la présence des dealers autour de l'école depuis 7 ans est devenue compliquée. Elle pense qu'il n'est pas possible d'empêcher les trafics mais elle remarque qu'il est possible de les réguler. Elle indique ainsi que déplacer les trafics dans d'autres lieux permettrait de soulager ce secteur.

La même députée PDC demande quelle est la présence policière actuellement.

M^{me} Studer répond que la police est présente, notamment à la sortie de l'école. Mais elle rappelle que les enfants sont dehors également à d'autres moments. Elle signale ensuite que les expériences des communes sont intéressantes mais elle remarque que l'expérience menée à Lausanne est particulière puisqu'elle intègre les établissements publics, les consommateurs et les personnes qui vivent la nuit. Elle ajoute que les intervenants ont par ailleurs des profils très différents et adoptent des approches de prévention.

M^{me} Wiedmer Graf remarque qu'il y a de nombreux passages de la police en voiture, mais elle doute de l'efficacité de cette manière de faire.

Un député PDC demande si les dépanneurs pourraient alimenter le marché de la drogue. Il se demande si cet aspect a été évoqué avec la police.

M. Duban répond avoir parlé de cette problématique. Il mentionne qu'il faut être prudent puisque certains exercent leur métier correctement. Cela étant, il remarque que la police n'a guère de moyens et ne peut pas tout vérifier. Il pense qu'il pourrait être possible de contrôler cet aspect en faisant un bilan comptable détaillé de ces sociétés afin de savoir si l'activité est

viable. Il évoque alors un dépanneur en remarquant avoir l'impression que certains se bornent à faire de la décoration dans leur échoppe.

M^{me} Studer mentionne que le nombre de ces dépanneurs augmente de plus en plus et elle rappelle qu'ils posent des problèmes autres, notamment avec la vente d'alcool. Elle mentionne que la police a de la difficulté à prendre en flagrant délit les dealers, mais elle remarque que ces dépanneurs soulèvent de nombreuses questions puisqu'ils ne répondent pas à un besoin du quartier.

Un député UDC déclare que la Commission a reçu de nombreuses pétitions portant sur des problématiques similaires. Il se demande, cela étant, si la situation s'est fortement péjorée au cours des dix dernières années.

M^{me} Wiedmer Graf répond que la situation s'est péjorée. Elle remarque que lorsque le deal a commencé, la cohabitation était presque quotidienne. Elle ajoute qu'il n'y avait pas d'agression ni d'intrusion dans les allées des immeubles.

Un député UDC demande comment favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants.

M^{me} Studer répond que l'espace public est occupé différemment en fonction de son aménagement. Elle ajoute que la rue du Môle au niveau de l'école a été fermée, ce qui était une très bonne chose. Mais elle mentionne que la fermeture de cette rue n'a pas été suivie d'un aménagement, et elle remarque que le résultat est en fin de compte un lieu abandonné asphalté et vide, ce qui n'aide pas. Elle rappelle par ailleurs qu'il y a peu d'endroits dans ce quartier pour les familles. Elle répète qu'un aménagement plus agréable permettrait aux habitants de se réapproprier les lieux.

Un député UDC déclare qu'il exclurait les migrants mineurs de la pétition qui relèvent d'une autre problématique. Il pense que le trafic de drogue est en fin de compte une opposition entre plusieurs continents, soit l'Afrique pour certaines substances et les Pays de l'Est pour d'autres substances. Il ajoute que certains trafiquants ont déjà été condamnés et il remarque que nombre d'entre eux se sont vu refuser la possibilité de rester sur le territoire. Il se demande en fin de compte s'il ne faudrait pas exclure ces gens du centre-ville en adoptant une politique plus musclée.

M^{me} Studer mentionne que la pétition ne veut pas cibler les acteurs. Elle rappelle que s'il y a des vendeurs, il y a également des acheteurs. Elle indique que ce thème a été débattu lors de l'une des Assises et elle remarque que les trafiquants avaient été invités à participer aux discussions. Elle mentionne que ceux-ci remarquaient qu'ils n'avaient pas choisi cette activité dont ils n'osaient pas parler à leur famille.

M. Duban déclare que le réseau existant s'est consolidé depuis des années et il mentionne que le niveau est parvenu à un paroxysme. Il estime qu'interdire ces gens au centre-ville ne serait pas une solution puisque ces réseaux sont bien organisés. Il ajoute que la solution doit être trouvée sur le terrain.

M^{me} Wiedmer Graf pense également qu'il faut inventer une solution autre.

Une députée EAG déclare que cette pétition soulève un problème qui se déroule partout. Elle rappelle que les acheteurs ne viennent pas d'autres continents et elle croit que le problème de la drogue ne se résume pas à une communauté, défavorisée. Elle rappelle que la répression ne fonctionne pas comme cela a été démontré à plusieurs reprises. Elle mentionne que ce sont des approches pluridisciplinaires qui sont efficaces. Elle demande ensuite si des plans d'aménagement de cette zone existent.

M^{me} Studer déclare que Bien vivre aux Pâquis a présenté une pétition à la Commission sur la Croix-verte, et elle mentionne qu'un aménagement de qualité permet de valoriser les lieux et de protéger la population. Elle signale encore que des projets pluridisciplinaires avaient été élaborés à l'égard de la toxicomanie sous l'angle médical, et elle pense qu'il devrait en aller de même pour l'espace public. Elle remarque que les différents intervenants à Berne connaissent l'activité des uns et des autres et elle estime qu'il y a également une dimension de formation à prendre en compte.

Une députée Ve évoque le projet Croix-Verte et elle demande plus de détails. Elle demande ensuite ce qu'il en est de la mise en place d'une politique d'accueil exigeante pour les migrants et notamment les migrants mineurs. Elle se demande ensuite si la police gère différemment les dealers et les consommateurs, et si les régies interviennent. Elle se demande encore si une légalisation des drogues ne permettrait pas de résoudre ce genre de problème.

M^{me} Wiedmer Graf répond que les régies renvoient systématiquement à la police, se contentant de modifier les codes d'accès. Elle remarque que le propriétaire de son immeuble l'a également renvoyé à la régie. Elle observe que la régie de M. Duban est tout de même intervenue auprès de la police en demandant des rondes plus fréquentes.

M. Duban ajoute que sa régie a réagi à la suite d'une pétition signée par la totalité des locataires de son immeuble.

M^{me} Studer mentionne que l'exigence évoquée dans la pétition s'adresse à l'Etat et non aux migrants, l'idée étant d'améliorer l'accueil. Elle évoque ensuite la légalisation de la drogue et elle remarque qu'une majorité serait en

faveur de cette légalisation. Cela étant, elle déclare que cette question s'écarte quelque peu de la problématique. Elle rappelle ensuite que la pétition de la Croix-Verte a été présentée à la Commission en mentionnant qu'un projet élaboré permet un échange plus constructif avec la Ville et le canton. Elle précise qu'améliorer la qualité de vie du quartier se décline non seulement sous l'angle social mais également par le biais des aménagements.

Un député MCG déclare que le problème de la drogue est récurrent aux Pâquis. Il signale être surpris par l'importance de l'alcool et la violence qui en résulte et il demande s'il y a un lien à faire.

M. Duban pense que les excès sont liés avec, au centre, ces fameux dépanneurs.

Un député MCG déclare que les vendeurs de drogue ne crient pas sur les routes comme les alcooliques.

Un député PS signale qu'un groupe va demander au Conseil administratif la fermeture du préau de Pâquis-centre et il demande si la pression sur les entrées des immeubles pourrait en être accentuée. Il se demande a contrario si l'ouverture du préau de l'école de Zurich pourrait diminuer cette pression.

M^{me} Wiedmer Graf mentionne que le préau de l'école est ouvert. Elle signale que les enfants y jouent alors que des deals s'y produisent. Elle rappelle, cela étant, qu'il semble difficile de fermer le préau de Pâquis-centre puisqu'il y a un passage public.

M^{me} Studer rappelle que les préaux jouent un rôle de place publique et elle signale que les positions sont très nuancées. Elle ajoute que ce débat est très actuel. Elle signale qu'il est également possible de réfléchir à des fermetures partielles, mais elle déclare que les nettoyages sont nécessaires. Elle indique alors que les modalités sont très différentes mais elle mentionne qu'installer des barrières de trois mètres de haut semble très difficile. Elle rappelle par ailleurs que la rénovation de cette école est presque terminée et elle précise qu'il faudra en mesurer les conséquences.

Discussion interne

La présidente rappelle que la Commission souhaitait entendre la Ville, l'OCAN et M. Dal Busco pour la pétition sur la Croix-Verte et elle remarque qu'il pourrait être intéressant d'entendre ceux-ci également pour cette pétition.

Un député PS propose encore l'audition du GREA avec M. Savary, voire de Quai 9 ou de M^{me} Ruth Dreyfuss.

Un député PLR mentionne qu'il faut également entendre la police municipale et la police cantonale pour avoir notamment des données statistiques. Il pense qu'entendre la magistrate de la Ville de Genève en charge de la police municipale serait une bonne idée, ainsi que la commandante de la police cantonale.

Une députée PDC remarque qu'il faudrait également entendre un intervenant pouvant s'exprimer sur les limites de la police. Elle ajoute qu'il serait également intéressant de prendre connaissance du rapport évoqué par les personnes auditionnées.

La présidente propose donc d'entendre conjointement la police municipale et la police cantonale ainsi que le GREA avant de faire un point de situation.

Audition du lundi 31 mai 2021

M. Jean-Félix Savary, secrétaire général du Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA)

M. Savary prend la parole et déclare que le GREA est l'association des professionnels qui luttent contre les addictions, une association vieille de 60 ans. Il ajoute que cette pétition est intéressante puisqu'elle rassemble tous les points de friction existants. Il précise que le GREA s'inscrit dans la politique de compromis du Conseil fédéral.

Il évoque ensuite le marché de la drogue en déclarant que ce marché est de nature économique avec un calcul de risques et d'opportunité. Il rappelle que la moitié des produits sont consommés par un petit nombre de personnes qui sont addicts, soit des consommateurs récréatifs. Il ajoute que le marché de rue n'est pas le marché de la drogue majoritaire et qu'il ne représente qu'une minorité. Il observe que l'essentiel du marché de la drogue se passe de gré à gré au travers de canaux sociaux et il mentionne que la réalité de la drogue dont le marché se déroule dans la rue est le fait de personnes problématiques. Il signale ensuite que dans tous les pays où la drogue est prohibée, le marché est tenu par des groupes sociaux distincts. Il observe encore que le salaire moyen mensuel d'un dealer de rue est de 1200.- par mois selon une étude menée par l'institut de criminologie de l'université de Lausanne.

<https://www.addictionsuisse.ch/recherche-scientifique/marstup/>

Il rappelle ensuite que Genève est une ville centre et un centre économique et il mentionne qu'aucune grande ville n'a pu se débarrasser du marché de la drogue. Il déclare qu'il est possible en revanche d'encadrer ce marché. Il répète que la Suisse mène une politique de compromis et que la

tentation est grande de passer à une politique coercitive. Il évoque ensuite le « balloon effect » en déclarant que ce phénomène se développe lorsqu'une répression particulière est opérée sur un quartier, l'opération de répression générant un déplacement des acteurs de la drogue ailleurs. Il ajoute que la réaction est également effective dans le milieu de la drogue lorsqu'une politique de répression est appliquée avec une augmentation de la violence. Il signale que la France mène des débats en oscillant vers un modèle de la guerre à la drogue, un cas unique puisque la plupart des pays ont opté pour d'autres politiques.

Il rappelle alors que la Suisse a opté pour une politique des quatre piliers avec une approche concertée portant sur la répression, les enjeux sanitaires, la prévention et les mesures de réduction de risques. Il signale que cette politique a porté ses fruits avec une diminution du nombre de morts des consommateurs et une criminalité en baisse. Il observe que les prescriptions d'héroïne permettent de réduire de 98% les infractions à la propriété, comme cela a été le cas à Zurich. Il ajoute que la question relève de l'espace public et il mentionne que deux pistes existent avec l'autorisation du cannabis et un débat sur la cocaïne. Il répète qu'il n'est pas possible de se débarrasser de ce marché mais il mentionne qu'il est possible de réguler les conditions-cadres de ce marché, les lieux et les horaires. Il ajoute qu'un certain nombre de villes ont adopté des politiques de cette nature et il remarque que cette culture du compromis fonctionne au bénéfice de tous. Il déclare que la Ville de Zurich a même proposé un règlement du deal, alors que Berne a aménagé un parc discret pour les trafics. Il répète que cette logique de compromis doit être menée de manière concertée. Et il mentionne que cette politique peut inclure les éléments évoqués par les pétitionnaires.

Une députée PDC déclare que ce sont les habitants qui subissent les effets collatéraux de ce marché. Et elle observe que déplacer ce marché dans des lieux précis pourrait représenter une solution. Mais elle se demande quand cette mesure sera effective à Genève. Elle ajoute que distribuer l'héroïne permet de diminuer ce marché et elle se demande si ce sera le cas également de la cocaïne.

M. Savary répond que la moitié du temps de travail des travailleurs sociaux était consacrée aux consultations avec les riverains lorsque la politique de réduction des risques a été mise en place. Il ajoute que Genève a largement développé sa réponse sanitaire, une réponse qui est la meilleure de Suisse, voire du monde. Mais il déclare que les prescriptions d'héroïne sont plus développées en Suisse alémanique et il pense que la compétence sociale pourrait être améliorée. Il répète que Genève est dans une situation moins délicate que d'autres villes comme Paris. Il signale ensuite que la gestion de

la cocaïne est plus compliquée que l'héroïne ou le cannabis. Il pense par ailleurs qu'il y a également une question d'apprentissage social, les drogues étant prises par les étudiants de médecine en cours d'examen, par les politiciens, etc., et il mentionne qu'il y a une politique de pacification à développer pour accepter ces personnes.

Un député MCG signale que des études françaises évoquent des gains de 4 500 à 10 000 euros par mois pour les dealers de cocaïne, les responsables de réseaux gagnant pour leur part de 1 à 2 millions par année. Il précise que les chiffres avancés par M. Savary concernent le marché du cannabis. Il rappelle par ailleurs l'impact social et sanitaire de la drogue en remarquant qu'il y a également une forme d'évasion fiscale à prendre en compte. Cela étant, il ne pense pas que le problème de la drogue puisse être éradiqué puisque la demande existe.

M. Savary répond que le chiffre de 1 200.- par mois représente le gain le plus modeste du plus petit des dealers. Il ajoute que le marché de la drogue est défiscalisé alors que l'ensemble des charges repose sur le contribuable. Il déclare alors que la plupart des dealers sont très modestes et il mentionne que c'est aux échelons supérieurs que les profits se font. Il évoque alors la Drangheta, premier acteur du domaine et actif maintenant dans l'immobilier. Il ajoute que la répression en Suisse ne s'attaque qu'aux petites mains en observant que le record de saisie de drogue est tenu par l'ancien procureur tessinois Dick Marti. Il rappelle que lorsque ce dernier avait voulu remonter les réseaux, il avait été stoppé dans son action. Il répète que le marché de la drogue a des facettes très différentes en observant que les paysans qui cultivent la drogue en Amérique du Sud en sont également des victimes.

Un député PS demande si une sériation temporelle des mesures est utile. Il remarque que certains habitants sont pris à la gorge et il se demande si augmenter la présence de la police fait sens. Il demande enfin si des lieux d'hébergement ne devraient pas être repensés, avec des possibilités de consommation notamment la nuit.

M. Savary répond que des opérations se sont succédé dans le quartier des Pâquis mais il mentionne qu'elles ne servent à rien puisque les effets s'essouffent en six mois. Et il pense que les habitants des Pâquis demandent une solution pérenne. Concernant les mesures immédiates, il estime qu'il est nécessaire d'intervenir dans les plus brefs délais. Il ajoute que la police a un rôle bien entendu, la présence policière à pied ayant un effet réel, mais il déclare que la médiation sociale est également nécessaire pour faire le point de la situation, analyser les problèmes et discuter avec la population. Il rappelle qu'une grosse partie des problèmes relève des angoisses qui peuvent enfler dans la population. Il signale par ailleurs que les dealers sont dotés de

parole et qu'il est possible de leur parler. Il rappelle qu'à Berne, une charte avait été signée avec des dealers, ces derniers respectant dès lors des règles. Il mentionne qu'il est donc possible d'orienter les pratiques. Il pense par ailleurs que la question du logement est importante puisque les personnes qui ont un domicile consomment chez eux et non dans l'espace public. Il ajoute que le logement est probablement la première variable sur laquelle agir. Il remarque que la Commission pourrait entendre M. Loïc Pignolo qui a mené une étude sur les dealers à Genève.

Le président déclare que le deal de rue est lié à l'urgence et il se demande quel est le profil sociologique des dealers hors rue. Il se demande également s'il serait possible de réduire l'urgence en trouvant un moyen ou un lieu permettant de sortir ces personnes de la rue.

M. Savary répond qu'il n'y a pas de chiffres réels sur ce marché puisque la prohibition entraîne le secret. Il ajoute que l'analyse des eaux usées permet toutefois de déterminer que la consommation est plus grande qu'il n'y paraît avec des pics à des moments précis. Il indique que le pic à Lausanne a lieu lors du triathlon. Il ajoute que la distribution des produits illégaux est diffusée dans de très larges cercles dans tous les milieux sociaux. Il répète que le marché se fait prioritairement de gré à gré, et il mentionne que personne ne s'intéresse à ces réseaux bien implantés. Il ajoute que des politiques commerciales se développent d'ailleurs avec des produits d'appel bien meilleurs.

Il déclare ensuite que l'exemple zurichois est intéressant et il mentionne que le deal de rue a été compliqué dans certains quartiers. Et il ajoute que la solution qui a été prise dans cette ville s'est développée de manière concertée avec une décentralisation du marché dans les gares périphériques de la ville. Il observe que M. Michael Herzig, responsable de la politique drogue de Zurich, peut apporter des informations intéressantes à cet égard.

Discussion interne

Le président demande si la Commission est d'accord d'entendre M. Loïc Pignolo qui a fait une thèse sur la drogue à Genève, et M. Michael Herzig.

Un député MCG déclare que la Commission vient d'entendre un représentant d'une association spécialisée et il remarque qu'il n'y a pas que la drogue aux Pâquis, l'alcool étant un problème bien plus important à ses yeux. Il ajoute ne pas être en faveur de ces nouvelles auditions.

Une députée PDC déclare ne pas être opposée à ces auditions mais elle aimerait surtout entendre le canton et la Ville de Genève.

Le président rappelle qu'il est prévu d'entendre la police cantonale et la police municipale.

Une députée PDC acquiesce mais elle observe qu'il est question d'aménagement.

Le président remarque que la Commission doit entendre également M^{me} Barbey.

Une députée PDC en prend note.

Un député PS remarque que la dépendance à l'alcool mène également à certaines pratiques et il mentionne qu'il serait intéressant de procéder à ces deux auditions.

Le président passe au vote de l'audition de M. Loïc Pignolo :

Oui : 8 (2 Ve, 3 S, 2 PDC, 1 EAG)

Non : 1 (1 MCG)

Abstention : 3 (2 PLR, 1 MCG)

Cette audition est acceptée.

Le président passe au vote de l'audition de M. Michael Herzig :

Oui : 8 (2 Ve, 3 S, 2 PDC, 1 EAG)

Non : 1 (1 MCG)

Abstention : 3 (2 PLR, 1 MCG)

Cette audition est acceptée.

Audition conjointe du lundi 7 juin 2021

M. Frédéric Mulmann, lieutenant et chef de la Brigade des stupéfiants

M. Thierry Cerutti, sergent-chef et îlotier au sein du poste de Police de proximité des Pâquis

M^{me} Christine Camp, commandante du Service de police municipale de la Ville de Genève

M. Giovanni Palumbo, sergent-major et chef du poste des Pâquis

M. Cerutti prend la parole et déclare que les services ont pris note de la pétition des habitants du quartier des Pâquis. Il mentionne toutefois que la police est bel et bien présente dans le quartier avec notamment des enquêteurs de sécurité publique. Il ajoute que le trafic de drogue qui est vieux

de vingt ans dans ce quartier est bien connu de la police. Il répète que la police municipale et la police cantonale sont quotidiennement sur le terrain.

Il signale ensuite que la police a été surprise de la deuxième doléance concernant les violences verbales et il mentionne qu'à ce jour, aucune plainte n'a été déposée devant la police, ni en 2020 ni en 2021, à ce propos. Il observe ensuite que la police cantonale a trois types de brigades qui fonctionnent dans ce quartier, soit une trentaine d'agents qui relèvent du poste de Cornavin et qui organisent des patrouilles pédestres avec l'appui de la police municipale, du lundi au dimanche. Il ajoute que des enquêteurs de sécurité publique et un ilotier enquêtent également quotidiennement dans le quartier pour réunir les problématiques. Il ajoute que les informations sont remontées à police secours qui intervient également dans le quartier. Il ajoute que l'ilotier est en relation régulière avec les associations du quartier.

Il répète que des patrouilles régulières et quotidiennes sont assurées dans ce quartier, en uniforme et en civil. Il mentionne encore que la police n'a pas d'apriori à l'égard des personnes et traite tout le monde de la même manière.

Il déclare encore que les agressions ont diminué de 30% dans ce quartier, ce qui n'est pas anodin. Il ajoute que les interventions de la police ont également diminué de 20% dans ce secteur. Il signale alors que le numéro 117 est opérationnel H24 et il remarque que c'est aux habitants d'appeler les secours en cas de besoin. Il déclare également que la police municipale fait régulièrement des descentes dans les commerces pour contrôler les ventes d'alcool. Il déclare encore qu'il travaille dans ce quartier depuis 28 ans et il mentionne que la police n'a cessé de renouveler ses actions. Il précise que ce quartier est particulier puisqu'il est au cœur de la vie nocturne. Cela étant, il explique que la police ne maîtrise pas les vendeurs de stupéfiant et il mentionne que les caméras de surveillance ne permettent pas de juguler ce marché.

M^{me} Camp prend la parole à son tour et déclare que le carré magique, soit la zone centrale des Pâquis, représente une zone prioritaire pour la police municipale et la police cantonale. Elle ajoute que la police municipale n'est pas un service d'urgence mais elle mentionne que les partenaires de celle-ci savent qu'ils peuvent appeler la police municipale en cas de besoin. Elle signale encore que le deal et le trafic de drogue sont de la compétence de la police cantonale, raison pour laquelle une collaboration a été réalisée avec la police cantonale à cet égard. Elle ajoute que la police municipale peut maintenant intervenir pour des problèmes d'alcool, mais elle remarque qu'elle ne peut pas intervenir en civil, ce qui limite bien évidemment son action.

Elle ajoute que des actions sont menées aux abords des écoles en déclarant que des points de situation sont faits avec le directeur de l'école des Pâquis. Elle précise que le travail de proximité est donc important. Elle rappelle que la voirie intervient également très tôt dans ce secteur pour évacuer les objets pouvant constituer des dangers pour les enfants. Elle répète que la collaboration avec la police cantonale fonctionne très bien et elle signale que deux correspondants de nuit vont commencer à travailler cet été dans le quartier des Charmilles qui voit d'autres problèmes que les Pâquis, dans une phase pilote. Elle ajoute avoir bon espoir que d'autres collaborateurs pourront être engagés dans ce domaine. Elle signale que les TSHM travaillent dans le long terme avec les jeunes alors que les correspondants de nuit gèrent l'urgence dans le but de faire cesser les nuisances.

Elle signale encore que la police municipale est très active avec les associations d'habitants et pour l'aménagement du domaine public. Elle évoque l'aménagement de la Croix-verte en mentionnant que ce projet relève des services d'aménagement de la Ville et du canton. Elle indique que les collaborateurs de son service traitent toutes les personnes de la même façon.

M. Mulmann prend la parole à son tour et déclare comprendre les inquiétudes des habitants. Il explique que son service comporte une vingtaine d'inspecteurs. Il mentionne que la brigade des stupéfiants a pour mission de démanteler les gros réseaux. Il ajoute que le quartier des Pâquis est évidemment connu et il mentionne que des interventions sont organisées pour arrêter les trafiquants de drogue. Il observe que la difficulté est de savoir si un trafiquant est en train de vendre de la drogue ou pas et il précise que le flagrant délit est extrêmement difficile. Il observe ensuite qu'une « patrouille stupéfiant » tourne tous les jours de 16h à 24h et parcourt notamment le quartier des Pâquis.

Il explique ensuite que les plaintes sont importantes puisqu'elles représentent une base légale pour les inspecteurs qui peuvent dès lors intervenir. Il pense donc qu'il est important que les gens déposent plainte. Cela étant, il déclare que le Ministère public a d'autres priorités, et il mentionne que la brigade a dès lors des problèmes d'effectif et voit parfois ses missions détournées. Il répète que les dépôts de plainte sont donc fondamentaux. Il rappelle que les interdictions de périmètre, voire les interdictions d'entrée dans une allée avec les régies représentent également des alternatives intéressantes.

Un député PDC déclare avoir l'impression que les pétitionnaires ne vivent pas dans le même monde. Il ajoute observer que tout est organisé au niveau de la police. Il se demande si cette dernière a isolé des problèmes et a des

pistes pour trouver des solutions. Il déclare alors que la pétition dont il est question représente une plainte importante de la part des habitants et il comprend que ceux-ci hésitent à déposer des plaintes personnelles puisque le monde des dealers n'est pas tendre. Il ajoute avoir l'impression que les services se renvoient la balle. Il pense qu'il n'est pas possible de classer cette pétition.

M. Cerutti déclare que personne n'a dit qu'il n'y avait pas de problème. Il ajoute que lui et ses collègues ont évoqué les actions des services de police. Il répète que le deal de drogue est une réalité vieille d'une quinzaine d'années et que des moyens ont été développés tout au long de ces années. Il ajoute que les problèmes dans les allées relèvent des régies puisqu'il est question du domaine privé. Il signale par ailleurs que la police ne divulgue pas les identités des personnes qui déposent plainte et il mentionne que celles-ci n'ont donc pas à avoir peur de représailles. Il mentionne encore qu'il existe des problèmes dans tous les quartiers et il rappelle qu'il n'est pas possible de mettre un policier derrière chaque citoyen.

Un député PDC déclare qu'il a été question d'une certaine connivence entre les dealers et les dépanneurs et il demande si la police en a conscience et si des enquêtes sont menées à cet égard.

M. Cerutti déclare que des agents en civil font du renseignement, lesquels permettent d'organiser des interventions à cet égard.

Une députée PDC déclare avoir l'impression que la situation se dégrade depuis 2009, et elle se demande s'il est possible d'obtenir des statistiques. Elle se demande quel est le nombre d'interventions à l'égard des dépanneurs, des préaux d'école, et du bruit. Elle demande également si des chartes avec les dealers ont été envisagées, comme à Berne par exemple. Elle demande encore si la police a des contacts avec les structures de prévention.

M. Cerutti répond que la police a en effet des relations avec les associations de prévention comme Quai 9.

M. Mulmann ajoute que déplacer les problèmes ne constitue pas une bonne solution. Il ajoute que déplacer les dealers dans les parcs par exemple pourrait générer d'autres problématiques et il pense que c'est en fin de compte une décision politique et une volonté du ministère public qui seraient primordiales. Il estime en effet que multiplier les uniformes permettrait de juguler le problème. Il répète, cela étant, que les dépôts de plainte sont absolument nécessaires puisqu'elles permettent de prendre des mesures, de la simple contravention à la garde à vue. Cela étant, il répète qu'il est difficile d'arrêter les personnes sans flagrant délit.

Il signale ensuite que la connivence entre dealers et dépanneurs est connue depuis longtemps mais il mentionne qu'il est nécessaire de mener des enquêtes pour intervenir. Et il observe qu'un travail de cette nature implique un investissement de temps très lourd alors que la sanction du ministère public peut être modeste. Il ajoute que cette situation génère donc également un certain découragement au sein des effectifs. Il rappelle que des interdictions de périmètre peuvent être également prononcées. Il signale par ailleurs qu'il ne faut pas sous-estimer l'affaire Floyd qui entraîne parfois des réactions de la part de la population lors des interpellations. Il pense qu'une collaboration plus forte est nécessaire entre la police, le politique et la population avec un accent mis sur les contraventions puisque les dealers n'aiment pas ce genre de sanction pécuniaire.

M^{me} Camp évoque le diagnostic local de sécurité qui a été refait en 2020, et elle déclare que la situation ne se dégrade pas depuis 2013 même si la situation ne reste pas satisfaisante. Elle signale que la scène de la drogue s'est par ailleurs déplacée vers la Jonction et Plainpalais.

Une députée PDC demande si la vidéosurveillance est efficace.

M^{me} Camp répond que c'est la police cantonale qui utilise la vidéosurveillance.

M. Cerutti répond que celle-ci est formidable puisqu'elle permet d'identifier les personnes qui commettent des délits. Mais il observe que les dealers connaissent les emplacements de caméra et se placent de manière à ne pas être filmés.

Un député MCG demande si M. Cerutti a bien indiqué qu'il n'y avait pas eu de problème de drogue aux Pâquis en 2020 et 2021.

M. Cerutti répond ne pas avoir dit ça mais avoir indiqué que la police n'avait pas reçu de plainte à l'égard d'agression verbale en 2020 et 2021.

Un député MCG demande s'il y a des personnes prises de boisson qui sèment la zizanie dans ce quartier.

M. Cerutti acquiesce.

Un député MCG pense qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques à cet égard.

M. Palumbo signale que la police intervient lorsqu'il y a des personnes qui créent des nuisances en raison de l'alcool.

M. Cerutti signale alors qu'il y a eu dans ce quartier 672 interventions dans les lieux publics en 2020, et 164 interventions cette année. Il ajoute par ailleurs qu'il y a eu 147 agressions en 2020, et 34 à ce jour pour l'année

2021. Il observe également 777 interventions en 2020 pour des doléances de bruit, et 356 en 2021.

Un député MCG pense qu'il serait important d'avoir le détail à l'égard des problèmes d'alcool.

Un député UDC demande s'il est possible d'avoir l'évolution statistique de ces plaintes au cours des dix dernières années. Il évoque les chiffres cités par M. Cerutti et se demande si c'est l'effet Covid qui a modifié la situation en 2020, ou si la population a fait un exercice de résilience en 2021.

M. Cerutti déclare que le département communiquera ces informations si la Commission les demande.

Une députée Ve partage l'avis du député UDC.

Un député PLR demande si le deal est en train d'évoluer et implique maintenant des livreurs de repas.

M. Mulmann répond que les trafiquants passent par des réseaux sociaux cryptés. Il ajoute ne pas avoir connaissance de réseaux via Huber. Il précise en revanche que ce phénomène pourrait être en devenir puisque le but pour le dealer est d'éviter d'être arrêté. Il ajoute que les dealers travaillent maintenant en triangulation, le dealer indiquant la cache de drogue au toxicomane pour éviter d'être arrêté avec de la drogue sur lui.

Un député PLR demande si la vente légale de cannabis a provoqué une évolution du marché de la drogue et si cette pétition a permis aux services de police d'apprendre de nouveaux éléments.

M. Palumbo mentionne qu'il n'est pas surprenant d'avoir des échos sur les nuisances sonores dans un quartier festif et nocturne comme les Pâquis.

M. Cerutti déclare que ce sont les actes de violences verbales ou physiques des dealers qui sont une nouveauté.

M. Mulmann répond que le cannabis légal doit avoir un THC inférieur à 1% mais il mentionne que des produits de synthèse sont apparus en occasionnant des problèmes chez les plus jeunes.

Le président déclare que les quatre premières invites de la pétition concernent l'immédiat et directement la police. Il observe donc que la police n'a pas les effectifs permettant d'intensifier les patrouilles à pied et de réagir à des situations concrètes. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est du contrôle de la vente d'alcool en dehors des heures légales.

M. Palumbo déclare que la police municipale est présente aux heures d'entrée et de sortie des écoles, et notamment aux abords de l'école des Pâquis. Mais il déclare que c'est le jeu du chat et de la souris puisque les dealers reviennent dès que la police n'est plus là. Il ajoute que la police

municipale a pu reprendre les contrôles des établissements qui vendent de l'alcool après 21h et il remarque que des contrôles sont agendés. Il signale encore que les doléances des habitants, même s'il ne s'agit pas de plainte, sont importantes puisqu'elles permettent à la police d'intervenir au bon moment.

M. Mulmann signale qu'il y a un énorme problème d'effectif aujourd'hui. Il répète qu'une plus grande présence policière uniformée déstabiliserait les trafiquants et rassurerait les habitants. Il ajoute que la task force drogue qui était très efficace a malheureusement été dissoute. Il précise toutefois que cette brigade sera recomposée au mois de septembre avec de nouvelles missions.

Discussion interne

Le président observe donc qu'il y a des problèmes d'effectif, et que des contrôles vont être effectués sur la vente d'alcool. Cela étant, il mentionne être perplexe en rappelant que d'autres auditions sont prévues.

Une députée PDC pense que des chiffres exacts sont nécessaires et elle propose de les demander au département, que ce soit le nombre d'interpellations, de plaintes, d'actions spéciales, etc. Elle observe par ailleurs que la collaboration avec le ministère public ou la brigade des finances n'a pas été abordée. Elle rappelle en effet la remarque de l'un des pétitionnaires qui indiquait qu'une intervention de la brigade financière pourrait être utile à propos des dépanneurs.

Le président déclare donc que des données chiffrées seront demandées au département.

Une députée Ve déclare avoir été étonnée d'entendre que la présence policière était suffisante. Elle ajoute que cela confirme l'idée que ce n'est peut-être pas là où il faut chercher des solutions. Elle rappelle l'audition de M. Savary en indiquant que la répression n'est que l'un des quatre piliers de la politique de la drogue. Elle se réjouit des deux prochaines auditions et pense que les chiffres du département permettront à la Commission de se positionner.

Un député PLR persiste à penser que cette pétition n'amène pas grand-chose de nouveau même si c'est une bonne chose que de remonter cette pétition au Conseil d'Etat. Il ajoute que demander des chiffres est judicieux mais il pense qu'il serait bon d'établir des questions qui semblent importantes à la Commission. Il rappelle par ailleurs que le rapport annuel de la police pourrait certainement apporter de nombreuses réponses et il propose

donc de s'en inspirer avant de s'adresser au département (*rapport d'activité 20-20*).

Un député PDC déclare que ces auditions sont intéressantes puisqu'elles démontrent la réaction habituelle des services de police qui sont systématiquement soucieux de défendre leur action avant tout. Cela génère des effets qui perdurent sur le terrain depuis vingt ans et il comprend que les habitants craignent des représailles en cas de plainte. Il aimerait que des pistes puissent être esquissées par la Commission afin d'inciter le Conseil d'Etat dans une direction ou l'autre.

Un député PLR rappelle que la Commission ne doit pas retravailler les pétitions en proposant des pistes. Il rappelle qu'il existe d'autres outils comme les motions pour ce faire. Il ajoute ne pas avoir entendu la police dire que la situation était parfaite. Il mentionne que la problématique des effectifs a été relevée par le responsable de la brigade des stupéfiants.

Un député UDC ne comprend pas l'agressivité du député PDC à propos des personnes auditionnées et il constate qu'il a mélangé le statut d'invité de M. Cerutti et son statut de député. Il ajoute, cela étant, que la pétition telle que formulée ne peut pas être soutenue. Mais il pense qu'il serait possible d'aller plus loin avec une motion de commission s'il est possible de trouver un terrain d'entente.

Un député PDC répond avoir été en relation avec la police pour des affaires de cette nature lorsqu'il était en activité, et avoir souvent entendu les mêmes réponses des services de police. Et il mentionne comprendre l'exacerbation des habitants qui sont fatigués de la situation. Il ajoute être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il observe qu'il serait intéressant de rédiger une motion de commission.

Le président rappelle alors que M^{me} Barbey sera auditionnée la semaine prochaine. Il ajoute que des chiffres seront demandés à l'égard des Pâquis.

Audition du lundi 14 juin 2021

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports

M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel de la Magistrate

M^{me} Barbey-Chappuis prend la parole et déclare être sensible à la problématique soulevée par les habitants des Pâquis. Elle mentionne avoir rencontré une délégation d'habitants de ce quartier avec M. Poggia en janvier dernier. Elle signale ensuite qu'il n'est pas question de sacrifier ce quartier. Elle évoque ensuite le diagnostic local de sécurité 2020 en précisant que ce

rapport dresse un portrait de la sécurité et du sentiment de sécurité. Elle rappelle que l'insécurité avait grandement augmenté en 2003 et en 2013, mais elle remarque un recul depuis 2013, même si les niveaux demeurent trop élevés aux Pâquis ainsi qu'à Plainpalais.

Elle signale ensuite que la police municipale est active en matière de prévention et de sanction, la voirie étant active en matière de nettoyage, des travailleurs sociaux hors murs menant par ailleurs différents projets dans ce quartier. Elle observe ensuite qu'un poste de la police municipale, ouvert 7 jours sur 7 et travaillant jusqu'à 3h du matin est sis dans ce quartier, alors que la police cantonale termine son service à 22h, ce qui est problématique en termes de coopération. Elle ajoute que le rapport démontre que les patrouilles policières à pied doivent être multipliées, ce qu'elle a demandé à la commandante de la police. Elle observe, cela étant, que c'est dans le quartier des Pâquis que les habitants voient le plus de policiers en uniforme.

Elle rappelle par ailleurs que la police opère un gros travail de réseautage avec des cafés qui ont rencontré un vif succès, et elle indique que des rencontres sont organisées 4 fois par an avec les associations. Elle rappelle que la police municipale est également très présente aux abords des écoles. Elle ajoute qu'elle et M^{me} Kitsos sont favorables à la fermeture du préau de l'école des Pâquis qui est un lieu de vie uniquement la nuit et non le jour. Elle déclare ensuite qu'un contrat local de sécurité (CLS) est passé avec la police cantonale qui prévoit que les Pâquis sont une zone prioritaire, impliquant ainsi une présence accrue, une collaboration entre les services de police, un partage d'informations, et des actions de prévention. Elle signale que 25 actions conjointes ont ainsi été menées depuis le début de l'année.

Elle évoque ensuite la lutte contre les stupéfiants et rappelle que les compétences de la police municipale sont limitées et elle observe qu'un article du CLS prévoit une collaboration sur cette question entre les deux polices, la police cantonale tenant compte des informations de la police municipale.

Elle évoque ensuite la voirie en mentionnant qu'une ville propre renforce le sentiment de sécurité et démontre que les autorités n'abandonnent pas un quartier. Elle ajoute que cela permet également de renforcer le civisme. Elle déclare que la voirie travaille de 4h à 15h30 en semaine et à partir de 5h le week-end. Et elle ajoute qu'il est difficile de faire intervenir la voirie plus tôt puisque cela revient à placer les collaborateurs de la voirie face à des fêtards. Elle observe que les dépanneurs sont une source de salissure importante et elle déclare que la Ville n'a pas de prise sur les heures d'ouverture de ces commerces. Elle mentionne toutefois que des mesures supplémentaires ont été prises cette année au niveau de la voirie avec une personne de piquet toute

la journée qui ramasse tout ce qui doit l'être. Elle indique que la police municipale et des collaborateurs de la voirie luttent en collaboration contre les déchets sauvages.

Une députée PDC demande si le quartier des Pâquis est pire que le reste de la Ville. Elle se demande également si les efforts de la Ville sont plus importants dans ce quartier. Elle se demande en outre ce qu'il en est de la collaboration avec la police cantonale et si les moyens sont suffisants. Elle signale ensuite qu'un pétitionnaire a soulevé l'idée d'un contrôle des dépanneurs par le biais de la brigade financière qui permettrait de déterminer si des trafics sont existants.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce quartier a toujours connu une insécurité plus importante que dans le reste de la ville et elle mentionne que la vigilance des services de police a toujours été plus forte. Elle répète que la petite et moyenne criminalité a largement baissé en 2020 et elle remarque que la zone Plainpalais-Jonction-Acacias soulève à présent des inquiétudes. Elle remarque qu'un CLS devrait être passé pour ce périmètre.

Elle déclare ensuite que c'est le flagrant délit qui est compliqué dans le cadre de la lutte contre les déchets sauvages, mais elle pense qu'il est important de faire passer le message. Elle ajoute que la peur de l'amende doit être renforcée. Elle signale que la collaboration avec la police cantonale est assurée justement par ce CLS et elle pense que la commandante de la police a répondu à cette question. Elle pense, cela étant, que ce sont les heures d'ouverture de la Polprox cantonale qui sont problématiques et qui limitent les actions conjointes justement aux heures les plus délicates. Concernant les dépanneurs, elle estime que c'est à M. Poggia de répondre.

Un député MCG doute des horaires évoqués par la magistrate en ce qui concerne la Polprox. Il demande ensuite si M^{me} Barbey-Chappuis serait favorable à renforcer les compétences de la police municipale en matière de lutte contre le trafic de drogue, lui permettant par exemple de mener des actions de A à Z. Il se demande ensuite si des relations existent entre la task force drogue et la police municipale.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le Conseil administratif ne s'est pas positionné sur la question des nouvelles compétences. Elle rappelle toutefois que la police municipale a obtenu de nouvelles compétences en 2016 et elle déclare que la dynamique actuelle vise à mettre à niveau les collaborateurs du service. Elle indique que l'ACG et la Ville de Genève sont opposées à l'idée de renforcer la police cantonale au détriment de la police de proximité. Elle précise que l'ACG estime même qu'il serait nécessaire de revenir à la

situation antérieure à 2016 mais elle imagine que les réalités diffèrent d'une commune à l'autre.

Elle déclare ensuite ne pas avoir de relations avec la Task Force drogue, et elle mentionne que ce n'est pas le cas non plus pour la police municipale.

Un député MCG déclare avoir compris que la Ville était gênée par les heures supplémentaires qu'effectuait la police municipale en raison de la croissance de ses compétences et il demande s'il est vrai que la Ville freine ces heures supplémentaires.

M^{me} Barbey-Chappuis répond ne pas avoir donné d'instructions dans ce sens. Elle ajoute que la police municipale est là pour répondre aux besoins de la population. Elle ajoute que ce sont les outils informatiques qui manquent qui posent des problèmes. Elle rappelle à cet égard que la Ville attend le nouvel outil développé par le canton puisque cela permettrait aux collaborateurs de la police municipale de gagner en autonomie et en efficacité. Elle espère que cet outil sera disponible cette année.

Un député PDC demande s'il est possible de répondre positivement à la réclamation des habitants qui souhaitent une présence plus importante de la police municipale aux abords des écoles, sur des horaires plus larges.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la police municipale est présente à l'entrée et à la sortie des écoles quotidiennement. Elle ajoute que cette action est intensive, tout comme le nombre de patrouilles à pied. Elle déclare que les rapports avec le directeur de l'école des Pâquis sont en outre très étroits.

Un député PS observe qu'il y a un décalage entre les chiffres énoncés par les autorités et le sentiment des habitants qui font état de menaces dans les allées d'immeubles. Il se demande ensuite quelles sont les garanties de résultats supplémentaires en multipliant les actions répressives. Il rappelle alors l'audition de M. Savary qui proposait de réguler le trafic plutôt que de lutter contre, dans une logique de dialogue. Il se demande ce qu'il faut en penser.

M^{me} Barbey-Chappuis répond avoir la même interrogation à propos des chiffres et du retour des habitants. Elle ajoute avoir de la peine à expliquer ce décalage. Elle pense qu'il est nécessaire d'axer les efforts dans l'ultra-proximité en allant à la rencontre des habitants plutôt que d'attendre que les gens franchissent le seuil du poste. Elle rappelle ensuite que la politique menée actuellement vise la répression et non le dialogue et elle déclare qu'elle ne peut pas demander aux agents de modérer leurs actions à certaines heures puisque cela ne serait pas compris.

Un député PS en prend note mais il remarque que des habitants observent que la police ne peut rien faire. Il répète que M. Savary expliquait

qu'encadrer les trafics de drogue était plus efficace qu'une politique uniquement fondée sur la répression.

M^{me} Barbey-Chappuis répond rencontrer très volontiers M. Savary. Elle ajoute que M^{me} Kitsos est en train de développer un projet pilote dans le quartier des Ouches, sous l'angle de la prévention, et elle déclare que si cette expérience est positive, elle pourrait être développée dans le quartier des Pâquis également.

Un député MCG déclare que la pétition évoque également la problématique de l'alcool. Il demande si la police municipale va intervenir à l'encontre des dépanneurs qui vendent de l'alcool après l'heure autorisée.

M^{me} Barbey-Chappuis acquiesce en déclarant s'être largement battue pour que la police municipale puisse récupérer cette compétence qui lui appartenait jadis. Elle ajoute que c'est désormais chose faite.

Un député MCG remarque que la magistrate est en faveur de la fermeture du préau de l'école des Pâquis, et il se demande quand ce projet sera réalisé.

M^{me} Barbey-Chappuis répond être favorable à ce projet à titre personnel. Mais elle déclare que la majorité du Conseil municipal n'est pas favorable à cette fermeture. Elle ajoute que cette question relève des services de M^{me} Kitsos et elle pense que c'est elle qui pourrait répondre à cette question.

Le président imagine qu'en cas de problème, la police municipale s'adresse à Police secours lorsque la Polprox est fermée.

M^{me} Barbey-Chappuis acquiesce.

Le président demande si elle ressent un cloisonnage entre Police secours et la Polprox.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est la commandante de la police municipale qui pourrait répondre à cette question.

Un député MCG demande si M^{me} Barbey-Chappuis pourrait répondre par écrit à la dernière question du député EAG.

M^{me} Barbey-Chappuis acquiesce.

Discussion interne

Le président rappelle ensuite qu'un courrier doit être adressé à M. Poggia et il se demande si ce ne serait pas l'occasion d'ajouter les questions évoquées ce soir à l'égard de la collaboration avec Police secours.

Une députée PDC rappelle également la question des dépanneurs et l'éventuelle intervention de la brigade financière.

Le président répond que cet aspect est prévu dans le courrier.

Audition du lundi 30 août 2021

M. Loïc Pignolo, assistant de recherche et d'enseignement de l'Université de Genève

Le président rappelle le souhait de la Commission d'entendre un spécialiste de la problématique de la drogue.

M. Pignolo prend la parole et explique ne pas avoir directement travaillé sur le quartier des Pâquis. Il mentionne avoir toutefois étudié le deal de rue sous l'angle du marché du cannabis avant d'avoir publié un article en 2018 en lien avec son mémoire de Master. Il précise que cet article comportait plusieurs témoignages dans le but de comprendre plus particulièrement les mécanismes de la cohabitation entre les dealers et les habitants. Il ajoute mener à présent une thèse de doctorat sur le sujet. Il précise que les données qu'il utilise sont un peu datées puisqu'elles remontent à 2014 et n'ont pas forcément été récoltées dans le quartier des Pâquis bien que plusieurs constats soient applicables à ce quartier.

Il explique ensuite avoir mené des observations pour réaliser une étude ethnographique. Et il mentionne que les dealers de rue qu'il a rencontrés étaient en l'occurrence tous originaires d'Afrique de l'Ouest et présentaient un certain nombre de points communs au niveau de leurs parcours, le premier étant qu'ils avaient quitté leur pays pour des raisons économiques. Il ajoute que tous ont voyagé dans la clandestinité. Et il déclare que tous ont estimé que le deal de rue était une opportunité économique, mais également un facteur de risques. Il précise que l'opportunité relève des consommateurs qui savent exactement à qui s'adresser pour obtenir des produits stupéfiants. Il ajoute que le marché du cannabis est pratique puisqu'il est possible d'y recourir n'importe quand. Il signale que pour faire face aux risques que constituent les contrôles policiers, les dealers fuient dans les commerces et s'informent mutuellement. Il ajoute qu'une autre stratégie consiste à cacher la drogue dans l'environnement direct.

Il évoque ensuite les relations économiques entre les dealers en expliquant que les vendeurs qu'il a rencontrés fonctionnent comme des entrepreneurs indépendants et jouissent d'une certaine liberté dans les produits proposés et exercent les horaires de leur choix. Mais il mentionne que la concurrence est très grande entre les dealers. Il ajoute avoir observé deux formes de collaboration, la première relevant des prix puisque des fourchettes sont fixées. Il indique que des règles existent également pour se départager les clients. Il mentionne à cet égard que si une interaction est

engagée entre un client et un dealer, c'est ce dernier qui est légitimé pour réaliser la vente et non un tiers.

Il déclare par ailleurs que des dilemmes moraux existent au sein des dealers qui estiment que cette activité n'est pas respectable. Il mentionne encore que certains estiment que leur religion est enfreinte au travers de cette activité, alors que pour d'autres ce sont les lois qui sont violées, les derniers estimant que ces produits sont mauvais pour la santé des consommateurs. Il précise que ces personnes développent dès lors des stratégies pour se justifier en estimant être exclues, ou qu'il est préférable de dealer que de mendier. Il mentionne que d'autres pensent que cette activité est temporaire. Il ajoute que la plupart pensent ne pas exercer de violence, pouvant même aider la population en cas de problème. Il observe que ces éléments transparaissent également dans une lettre ouverte de 2012 provenant des dealers qui souhaitaient alors se justifier.

Il répète que les constats qu'il fait au sein de son étude sont applicables aux Pâquis, notamment à l'égard des conditions économiques des migrants, des politiques migratoires et de l'existence de la demande. Il rappelle que le deal de rue représente une solution de secours pour les consommateurs qui se tournent généralement dans un premier temps vers des marchés confidentiels se déroulant dans des appartements. Il pense dès lors qu'une régulation du cannabis ne changerait que très peu la situation puisque la demande pour d'autres produits continuerait à exister. Il observe par ailleurs que des migrants s'entraident mutuellement dans de multiples activités, notamment dans le cadre du deal de rue. Il ajoute que ce dernier suppose d'être visible et d'être de longues heures dehors.

Il en vient à la coexistence urbaine en mentionnant qu'il s'agit souvent de la problématique principale relevée par la population. Il évoque à nouveau la lettre ouverte de 2012 réalisée par les dealers avec l'aide de l'Espace solidaire des Pâquis en remarquant qu'une piste de réflexion pourrait être de réinstaurer le dialogue dans le but de sensibiliser les dealers et de faire respecter des règles.

Un député PS demande quels sont les facteurs qui font augmenter ou diminuer les tensions entre les dealers et les habitants. Il demande également quels sont les gains des dealers. Il se demande en outre ce qu'il faut penser de la pétition.

M. Pignolo pense que les tensions augmentent lorsqu'il y a trop de changements et notamment trop de nouveaux dealers qui adoptent de nouveaux comportements auxquels les habitants ne sont pas habitués. Il ajoute que rétablir des règles comme interdire la zone des écoles pourrait

pallier ces tensions. Il observe que certains dealers ont conscience de ces règles alors que les nouveaux venus ne les connaissent pas. Il ajoute qu'il serait bon également que les dealers exercent un contrôle social entre eux.

Concernant les gains, il mentionne que cette question est délicate puisque les gains impliquent une fidélisation des consommateurs, un phénomène particulièrement compliqué. Il déclare que certains vendeurs gagnent plusieurs centaines de francs par jour alors que d'autres ne gagnent que quelques dizaines de francs pour le même laps de temps. Il ajoute avoir été surpris par la pétition qui aborde la problématique de manière pragmatique et qui évoque le vivre-ensemble. Il mentionne ne pas être convaincu par un déplacement des dealers dans une zone dédiée. Il estime également qu'un renforcement des moyens des travailleurs sociaux et de la police lui semble pertinent. Il précise que renforcer le secteur associatif serait tout autant cohérent.

Une députée PDC demande si le nombre de ces personnes augmente et s'il est question de majeurs ou de mineurs, et si ces personnes restent en Suisse sur le long terme. Elle demande si certains parviennent à sortir du deal. Elle se demande encore si les arrestations et les renvois influencent le deal de rue.

M. Pignolo répond que ces aspects sont difficiles à évoquer avec les dealers. Cela étant, il mentionne avoir rencontré un seul dealer mineur, les autres ayant la vingtaine d'années. Il pense par ailleurs que le nombre de dealers fluctue énormément puisqu'il y a beaucoup de mouvements, ce qui constitue certainement une source du problème. Il déclare ensuite que certains se font arrêter par la police, d'autres quittant le pays pour faire autre chose ailleurs. Il observe que certains font des allers-retours avec l'Italie ou l'Espagne pour des questions administratives.

Une députée PDC comprend que cette population est fluctuante et elle se demande s'il n'est dès lors pas difficile d'établir des règles pérennes.

M. Pignolo acquiesce. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il faudrait inclure ces vendeurs dans une forme de contrôle social.

Une députée PS demande si des dealers sont des femmes. Elle se demande comment s'organise l'entrée dans le domaine du deal et si des garanties doivent être apportées par les personnes qui postulent. Elle se demande par ailleurs comment s'articule le deal protégé dans les appartements.

M. Pignolo répond qu'il n'y a pas à sa connaissance de femmes dans le deal de rue. Il ajoute qu'il y a en revanche des femmes dans le deal protégé. Il signale avoir écrit un article sur la question de l'entrée dans le domaine du

deal et pouvoir transmettre à la Commission cette publication. Il précise que l'entrée dans le deal est opérée dans une dynamique de solidarité entre migrants. Il ajoute qu'un migrant expérimenté va donner un coup de pouce au nouveau venu.

Un député PLR demande si la vente de cannabis légal a modifié le marché à Genève et le deal de rue.

M. Pignolo répond par la négative.

Un député PDC déclare que ce sont surtout les dealers provenant d'Afrique qui ont été évoqués, et il se demande ce qu'il faut penser des dealers provenant des Balkans qui sont très présents sur le marché genevois. Il se demande par ailleurs s'il n'est pas utopique d'imaginer un consensus entre les différentes ethnies dans le but de pacifier les rues.

Le président déclare que la brigade des stupéfiants mentionnait qu'elle intervenait en amont du deal de rue auprès d'un petit nombre de personnes provenant d'Afrique et d'Albanie.

Un député PDC signale que la presse évoque souvent des interpellations qui concernent des Kosovars ou des Albanais.

M. Pignolo répond que le deal de rue porte sur un marché très spécifique de la drogue et non sur l'ensemble du marché. Il ajoute qu'une entente est envisageable au sein d'une même ethnie mais il ne croit pas que cela soit possible entre différents groupes de dealers.

Le président demande si les personnes provenant des Balkans ne sont pas en amont du deal de rue.

M. Pignolo acquiesce en mentionnant que ces derniers revendent également dans la rue d'autres produits stupéfiants que le cannabis.

Un député MCG demande pourquoi ces personnes quittent l'Italie ou l'Espagne pour venir vendre de la drogue à Genève.

M. Pignolo répond avoir expliqué que ces personnes étaient passées par ces pays, notamment dans des camps de réfugiés, et non qu'elles vivaient dans ces pays. Il ajoute que ces gens viennent en Suisse car ils y trouvent un lieu de chute par le biais d'autres migrants.

Un député MCG déclare être surpris par le silence portant sur les gains. Il estime pour sa part que les dealers gagnent plusieurs centaines de francs par jour et non quelques dizaines de francs.

Le président intervient et rappelle que M. Pignolo a précisé ces éléments et qu'il n'était pas possible d'établir de moyenne.

M. Pignolo acquiesce. Il signale que quelques dizaines de francs peuvent constituer un moyen de survie pour certains dealers. Il ajoute que les situations économiques des vendeurs peuvent être très contrastées.

2^e audition du 30 août 2021

M. Michael Herzig, enseignant à la Haute école des sciences appliquées de Zürich

M. Herzig prend la parole et remercie la Commission pour cette audition. Il ajoute avoir lu la pétition et avoir eu un sentiment de déjà-vu avec la situation à Zurich. Il propose donc d'évoquer le cas zurichois qu'il connaît bien. Il signale alors que le quartier de la Langstrasse était jadis comparable aux Pâquis avec la présence de la prostitution et de la drogue. Il mentionne toutefois que la situation a quelque peu changé de nos jours. Il observe que ce quartier est maintenant très branché et fréquenté par de nombreux jeunes et de nombreux d'artistes. Il précise qu'il y avait là une clinique de méthadone qui a déménagé il y a plusieurs années, ce qui a également contribué à modifier les équilibres dans ce quartier.

Il remarque alors que les actions menées contre le deal n'ont pas d'effet sur la qualité de vie des habitants puisque la police doit observer ces deals pour pouvoir prouver les crimes. Il déclare que la police doit donc attendre que le crime se déroule pour intervenir ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour les habitants. Il déclare que la police n'est donc pas le bon instrument pour les habitants. Il pense en revanche que les patrouilles de police en uniforme sont efficaces mais il remarque que ces patrouilles doivent être coordonnées avec les associations puisque des effets contradictoires peuvent être générés à l'égard des commerçants.

Il ajoute que les dealers de rue sont généralement des Africains, mais il déclare que tous les Africains ne sont pas des dealers et il estime que le profilage racial n'est pas effectif. Il rappelle que les dealers ne sont pas là en raison de leur origine mais à cause de leur pauvreté. Il observe également que le maillon le plus faible relève de ceux qui ont quelque chose à perdre, soit les acheteurs qui peuvent être parfaitement intégrés dans la société. Il pense dès lors qu'il faut se tourner vers les clients pour éradiquer le deal de rue dans un quartier. Il rappelle avoir été délégué à la politique de la drogue pour la Ville de Zurich de 1998 à 2004 en coordonnant les actions de la police et du domaine social. Il précise que cette coordination est maintenant plus aisée que jadis. Il ajoute que de 2004 à 2014, il a été responsable des services médicaux sociaux, soit des salles de consommation pour toxicomanes de la

Ville de Zurich. Il termine en mentionnant avoir été nommé professeur au sein de l'Ecole sociale en 2014.

Il explique alors que le périmètre dont il parle est très central et est devenu un quartier branché de Zurich. Il rappelle l'existence de scènes ouvertes de la drogue dans les années 1990, comme le Letten, et il mentionne que suite à la fermeture de ce parc, des institutions ont été développées pour empêcher la réouverture de ces scènes ouvertes. Cela étant, il déclare que même après la fermeture du Letten, le deal est resté dans le périmètre de la Langstrasse. Il répète que le deal a presque disparu de nos jours dans ce quartier. Il mentionne que c'est la présence de la police en uniforme en 2004 et 2005 qui a largement augmenté et qui a permis de dissuader les clients. Cela étant, il observe que les agents n'ont pas du tout apprécié cette mission dont les résultats étaient particulièrement efficaces puisqu'ils considéraient qu'ils faisaient de la garde et non des opérations de police. Il ajoute que des réunions régulières ont été par ailleurs organisées avec les représentants des associations de quartier, les travailleurs sociaux et la police, ce afin d'identifier et pallier les nuisances. Il précise qu'un crédit de confiance s'est en outre dégagé de ces séances.

Il signale ensuite que des efforts ont porté également sur la communication entre les différents intervenants. Il précise que ce ne sont pas les conférences de presse des politiciens qui font la différence mais bien la communication entre les travailleurs sociaux et la police qui ont même organisé des patrouilles conjointes, selon le modèle hollandais. Il déclare que cette formule a bien fonctionné et n'est plus utile aujourd'hui.

Un député PDC déclare être interpellé par ces explications et notamment par le fait que ce sont les consommateurs qui ont le plus à perdre. Il constate que les solutions zurichoises n'ont toutefois pas pris en compte les consommateurs et il se demande si le problème ne pourrait pas être éradiqué si les consommateurs étaient pénalisés.

M. Herzig répond que les consommateurs n'ont pas été chassés mais simplement canalisés par la présence de la police en uniforme. Il ajoute qu'aucune stratégie n'a été développée dans ce sens puisque les consommateurs pouvaient trouver des produits très facilement en dehors de la Langstrasse. Il déclare que la question est de savoir où se trouve le marché noir et il mentionne que les gens qui consomment dans les salles de consommation achètent leur produit à proximité, voire même dans les salles de consommation elles-mêmes, ce qui constitue une zone grise. Il remarque que sans alternative, il aurait rencontré des problèmes en exerçant des pressions sur la clientèle.

Un député PLR demande où sont passés les dealers de la Langstrasse.

M. Herzig répond qu'ils se sont repliés dans les transports publics. Il ajoute que cette activité a été tolérée jusqu'à l'apparition de plaintes. Il mentionne que la police laisse faire pour savoir où se déroulent les deals. Il précise que les travailleurs sociaux et la police ont même déterminé des chiffres pour définir la marge de tolérance concernant le nombre de dealers et de consommateurs dans un même site.

Un député PLR demande si l'apparition du cannabis légal a modifié le marché de la drogue à Zurich.

M. Herzig répond par la négative.

Un député PS déclare avoir été marqué par la volonté commune de coordination entre les différents services et il demande si un délégué à cette problématique est nécessaire. Il se demande en outre s'il y a eu des tensions institutionnelles notamment à l'égard des financements et de la mise en place de ces coordinations.

M. Herzig ignore si un délégué est nécessaire et il déclare que cela dépend des personnes en poste. Il mentionne que le plus important relevait de la mise en place d'une formation commune aux institutions actrices dans ce domaine. Il ajoute qu'il a par exemple organisé des visites pour briser les stéréotypes tant de la police que des travailleurs sociaux et il mentionne que ces formations communes ont changé énormément de choses. Il indique que Zurich possède une police municipale constituée par une police de proximité et une police judiciaire et il déclare que les travailleurs sociaux avaient donc les mêmes responsables politiques que les policiers. Il ajoute que les relations avec le canton se sont avérées plus compliquées.

Un député PS demande encore quel est le lien entre la consommation débridée de drogue et le sans-abrisme.

M. Herzig répond que cet aspect est fondamental car si les gens n'ont pas de toit, ils tombent dans une spirale de marginalisation dont il est difficile de sortir. Il rappelle qu'il n'y a plus de personnes sans-abris à Zurich puisque la Ville a créé 2000 lits pour ces derniers. Il ajoute que l'on pourrait supprimer les salles de consommation voire le travail de rue mais surtout pas les logements s'il fallait faire des coupes financières.

Le président déclare que l'association du quartier des Pâquis est très active et a adressé aux autorités cantonales et municipales une pétition impliquant des dynamiques à court, moyen et long terme. Il rappelle en outre les distinctions entre la police municipale et la police cantonale et il demande ce qu'il faut penser de la démarche des habitants eux-mêmes.

M. Herzig répond que la démarche des pétitionnaires n'est pas négative et vise une amélioration de la situation. Il ajoute qu'il faut tenter de garder le dialogue avec les pétitionnaires.

Le président observe que la présence d'une police en uniforme serait donc efficace pour dissuader les consommateurs.

M. Herzig acquiesce et mentionne que les consommateurs disparaissent lorsqu'ils voient des policiers. Mais il déclare qu'il faut créer une alternative.

Discussion et vote du lundi 6 septembre 2021

Le président réitère son souhait de pouvoir mettre cette pétition au vote ce soir.

Une députée PDC indique que son opinion est faite sur cette pétition. La commission a procédé à des auditions. Personne ne nie qu'il y a des problèmes aux Pâquis et ce n'est pas la première pétition relative à ce quartier. Une députée PDC ne voit pas comment la commission des pétitions pourrait ne pas soutenir les pétitionnaires.

Le président demande s'il s'agit de la position du PDC.

Un député PDC approuve ce qui a été dit par la députée PDC. Il convient de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député PLR a une opinion plus nuancée sur le sujet. Il constate que les habitants des Pâquis ont été très clairs dans leurs exigences. Mais si la commission reprend chacune de leurs demandes, elle constatera que ces demandes sont soit déjà réalisées, soit en cours de réalisation. S'agissant par exemple du contrôle de la vente d'alcool, la police du commerce effectue déjà de tels contrôles. Quant à la présence policière de proximité et à pieds, il s'agit d'une priorité qui est déjà appliquée. La continuité du contrôle systématique des commerces s'avère évidente. Ainsi, ce que demandent les habitants des Pâquis, c'est exactement ce que font les autorités cantonales et communales. Un député PLR estime en conséquence qu'il convient de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député UDC estime que la commission pourrait suivre certaines demandes des pétitionnaires. Mais pour le reste, cette pétition dérape complètement. Il a pour sa part été halluciné par l'audition de M. Loïc Pignolo, assistant de recherche et d'enseignement de l'Université de Genève. Il s'étonne que l'on paye des gens à Genève pour effectuer ce type d'étude. Il ne voit pas à quoi servira cette étude-là, si ce n'est à gaspiller du papier et à polluer la nature.

Un député UDC votera également en faveur du dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député MCG habite dans le quartier des Pâquis. Il constate que cette pétition parle surtout de la drogue, alors que les habitants du quartier ont plutôt des problèmes avec les personnes prises de boisson, mais pas avec les personnes droguées. Il votera également en faveur du dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député MCG constate que cette pétition est un peu aguicheuse, elle parle de la drogue, elle demande plus de présence policière, elle sous-entend qu'il y a de bons et de mauvais commerces. Le groupe MCG ne soutiendra pas cette pétition fourre-tout, notamment par respect pour les commerces du quartier qui sont mis en cause dans le texte.

Un député PS se déclare surpris par la tournure des débats et s'interroge sur le retournement de situation. La commission dispose ici du travail effectué par une association du quartier, qui propose des solutions échelonnées dans le temps. Le député PS s'étonne de certaines prises de position qui balayent ces propositions d'un revers de main. Un député PLR explique que la police effectue déjà un travail de proximité. C'est peut-être le cas, mais M^{me} Barbey, conseillère administrative, a expliqué que la police s'arrêtait à 22 heures. Il est donc faux de prétendre que la police fait le job. Ce n'est pas le cas, par manque de moyens, mais aussi par manque de coordination avec d'autres services. Le député PS trouverait par ailleurs intéressant d'appuyer la démarche des correspondants de nuit et des travailleurs sociaux hors murs. En résumé, la pétition met le doigt sur un certain nombre de problèmes et formule des propositions. Il soutiendra cette pétition car elle va dans la bonne direction dans la perspective d'une pacification de la ville, étant précisé que le social et le vivre-ensemble, ce n'est pas la police qui en est en charge.

Un député PDC serait mal à l'aise que la commission rejette cette pétition. Cela reviendrait à nier les problèmes que les pétitionnaires ont soulevés. Il constate à ce propos qu'un député MCG est le seul à dire qu'il n'y a pas de problème de drogue aux Pâquis, alors que les habitants se sentent menacés dans les zones de drogue. Il y a des efforts à faire, notamment au niveau de la police et des travailleurs de rue. Il serait par conséquent scandaleux de rejeter ce texte.

Une députée Ve a bien entendu les doléances des pétitionnaires et elle ne nie pas qu'il existe des problèmes. Mais elle a de la peine à soutenir cette pétition, qu'elle trouve trop sécuritaire. Il y a pratiquement le mot "police" à chaque ligne et elle ne pense pas qu'une présence accrue de la police

permettra de résoudre tous les problèmes. Elle ne soutiendra par conséquent pas cette pétition et s'abstiendra quant à son dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée Ve estime que les correspondants de nuit sont importants et se réfère à ce propos à ce qui se fait dans d'autres communes. Elle est pour sa part favorable à cette pétition. Elle partage les propos d'un député PS, mais elle s'abstiendra cependant en sa qualité de membre des Verts.

Le président donne à son tour la position d'Ensemble à gauche. Son groupe est intéressé à poursuivre le dialogue avec une association qui représente assez bien les habitants du quartier. Il serait dommage de fermer la porte aux habitants. On peut effectivement s'interroger sur la réponse sécuritaire, mais elle représente une sensibilité des habitants du quartier.

Le président estime que le Conseil d'Etat doit ouvrir le dialogue avec les pétitionnaires. Il a trouvé intéressante l'audition de l'enseignant zurichois, qui a notamment insisté sur la coordination. L'idée zurichoise d'un coordinateur devrait être envisagée par le Conseil d'Etat genevois. Quant au problème de la drogue, il constate que les habitants du quartier mènent une croisade contre la scène de la drogue, sachant qu'aucune ville au monde n'est parvenue à éliminer le trafic de drogue. Il convient par conséquent de poursuivre les actions entreprises et d'envisager d'autres solutions. Dans ce contexte, le groupe Ensemble à gauche est favorable au renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée PS partage l'avis d'une députée PDC. Envoyer la pétition au Conseil d'Etat, c'est dire aux habitants du quartier que la Commission des pétitions est consciente des problèmes soulevés et de la recherche de solutions.

Un député PLR a été favorablement impressionné par le témoignage de M. Herzig. Ceci étant, ce que demande la pétition ne va absolument pas dans ce sens et le texte déposé va trop loin, dans une direction fixe.

Un député MCG note que les pétitionnaires évoquent surtout le problème de la drogue. Il rappelle à ce propos que le MCG avait déposé à l'époque des textes parlementaires à ce sujet et qu'il n'avait pas été soutenu par le Grand Conseil.

Un député PDC signale que M. Herzig a expliqué pouvoir comprendre cette pétition. Il rappelle par ailleurs que le rôle des dépanneurs a été évoqué lors des auditions, dépanneurs qui sont soupçonnés par les pétitionnaires de favoriser le commerce de la drogue.

Un député PLR comprend cette pétition, mais constate qu'il y a deux mondes différents qui s'opposent.

Un député PDC souligne le travail très sérieux effectué par les pétitionnaires, qui formulent un certain nombre de propositions.

Le président rappelle que M. Herzig a précisé que le problème de la drogue n'est pas seulement celui des dealers, mais aussi celui des consommateurs.

Votes

Le président passe au vote.

Renvoi de la pétition 2116 au Conseil d'Etat

Le président met aux voix le renvoi de la pétition 2116 au Conseil d'Etat :

Pour : 7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC)

Contre : 7 (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstention : 1 (1 Ve)

Le renvoi de la pétition 2116 au Conseil d'Etat est refusé.

Dépôt de la pétition 2116

Le président met aux voix le dépôt de la pétition 2116 sur le bureau du Grand Conseil :

Pour : 8 (1 Ve, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Contre : 7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC)

Abstention : ---

Le dépôt de la P 2116 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Pétition (2116-A)

Vivre ensemble aux Pâquis

Mesdames et Messieurs les députés(tées),

Les habitants(tes) constatent :

- que la tension s’est accrue grandement ces derniers temps entre les habitants(tes) des Pâquis et les vendeurs de drogues principalement rue de Zurich, rue de la Navigation, rue de Monthoux et rue Sismondi ;
- que de nombreux(euses) habitants(tes) ont été victimes d’agressions verbales et physiques inquiétantes ;
- que de nombreuses personnes, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants, hésitent à sortir de chez elles à certaines heures ;
- que les vendeurs de drogues s’introduisent dans les allées pour s’y réfugier, y cacher de la drogue, parfois y faire leurs besoins, et y tiennent des propos menaçants ;
- que la tolérance indispensable et la volonté de dialogue sont battues en brèche par ces comportements ;
- que des conséquences graves en termes de confrontations physiques entre habitants(tes) et vendeurs de drogues pourraient inévitablement se produire et que tout doit être fait pour les éviter ;
- qu’il est indispensable de ne pas préteriter le lien social entre les différentes communautés mais bien de le maintenir et de les renforcer.

Les habitants(tes) des Pâquis soussignés(ées) exigent :

dès maintenant

- une présence policière de proximité et à pieds accrue ;
- une capacité de la Police à répondre rapidement aux sollicitations des habitants(tes) ;
- un contrôle systématique des ventes d’alcool en dehors des heures légales par la Police du commerce ;
- une présence plus importante et d’une amplitude horaire plus large de la Police municipale aux abords des écoles ;

à moyen terme

- la continuité de l'action policière ;
- la continuité du contrôle systématique des commerces ;
- la mise en place, par la Ville de Genève et s'inspirant de l'exemple existant à Lausanne, de correspondants(tes) de nuit et le renforcement du rôle des travailleurs(euses) sociaux(ciales) hors murs sur le terrain ;
- de soutenir les associations du quartier afin de favoriser la réappropriation de l'espace par les habitants(tes) ;
- de poser les bases d'un déplacement de la scène de la vente de drogue vers des zones non habitées en s'inspirant d'exemples pratiqués dans d'autres villes suisses ;

à long terme

- d'aménager les zones piétonnes et de réaliser le projet « Croix-Verte »,
- de mettre en place une politique d'accueil cohérente et exigeante des migrants(tes), en particulier de migrants(tes) mineurs(res) ;
- une politique du commerce favorisant le professionnalisme et la diversité ;
- le rétablissement de la Brigade du bruit.

N.B. 187 signatures¹

SURVAP

Association des habitants
des Pâquis

p.a. M^{me} Brigitte Studer

7, rue Gevray

1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 114 signatures électroniques.

Date de dépôt : 18 octobre 2021

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Jean Batou

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 2116, *Vivre ensemble aux Pâquis*, résulte d'une réflexion menée par l'association SURVAP (Association des habitants des Pâquis) en lien avec d'autres acteurs du collectif Bien vivre aux Pâquis. Ce quartier, l'un des plus denses de la ville, abrite en effet un monde associatif très riche qui se préoccupe de la qualité de la vie de sa population.

En réponse aux préoccupations exprimées par des assises du quartier, tenues à deux reprises, en 2010 et 2013, les autorités ont développé un système de vidéosurveillance qui a malheureusement déployé des effets pervers, notamment en déplaçant le « deal de rue » vers l'école primaire de la rue de Berne.

Par conséquent, l'association des habitants des Pâquis propose un programme d'action intégré de la Ville et de l'Etat, visant des objectifs à court, moyen et long terme, reposant sur l'intervention préventive conjointe de la police, de l'action sociale et des services d'urbanisme.

Une action publique jusqu'ici insuffisante

La police municipale assure certes une présence aux heures de sortie de l'école, mais le Conseil administratif de la ville a refusé un projet de « correspondants de nuit ». Il n'existe aucune forme de médiation organisée de la vie nocturne, contrairement, par exemple, à ce qui a été développé à Vernier, au Grand-Saconnex ou à Lausanne. Il n'y a pas non plus de politique publique concertée avec des objectifs clairement définis, permettant aux polices municipale et cantonale, de même qu'au travail social d'agir de concert dans ce quartier, contrairement à ce qui se passe dans d'autres cantons, notamment à Berne et à Zurich. Enfin, aucune politique d'aménagement urbain digne de ce nom n'a été sérieusement entreprise pour faciliter le « vivre ensemble » aux Pâquis.

Des plaintes ont été émises vis-à-vis du comportement de certains dealers, de leur accès aux allées des immeubles, qui reflètent plus généralement le sentiment de vivre dans une zone de non-droit. Elles pointent en particulier la dégradation de la situation aux abords de l'école des Pâquis et estiment que les opérations « coups de poing » de la police ne permettent pas de répondre adéquatement au problème posé. Il faut donc chercher d'autres solutions pour améliorer la qualité de la vie du quartier, en particulier en déplaçant le « deal de rue » dans un secteur où il dérange moins la population, mais aussi en aménageant l'espace public pour que la population puisse mieux l'investir. Par exemple, la rue du Môle, au niveau de l'école, a été fermée à la circulation, mais elle n'a pas été aménagée et demeure une zone asphaltée sans affectation.

La question des dépanneurs, dont le nombre augmente sans répondre pour autant à un besoin du quartier, est aussi mentionnée, soit parce que certains d'entre eux pourraient jouer un rôle dans le « deal de rue », soit parce qu'ils ne respecteraient pas toujours les horaires de la vente d'alcool, provoquant pour cela des nuisances supplémentaires. Un membre de notre commission, domicilié aux Pâquis, considère même que le problème de l'alcool est aujourd'hui plus grave que celui des drogues illégales. Les dépanneurs sont aussi un enjeu pour la voirie, des déchets s'accumulant souvent autour de leurs points de vente.

Les principaux constats émanant des auditions

Outre celle des pétitionnaires, les auditions réalisées au cours de cinq séances de la commission, ont permis de faire les six constats suivants :

- 1. Le trafic de drogue est un phénomène économique qui répond à une demande de consommation.** Comme tout marché, bien qu'avec des spécificités liées à son illégalité, il comporte des risques et des opportunités. On ne peut donc imaginer supprimer l'offre si la demande se maintient, raison pour laquelle les appels à l'éradication du deal sont, au mieux, démagogiques, les acteurs et actrices de terrain sachant pertinemment qu'un tel objectif n'est pas réalisable.
- 2. Le « deal de rue » représente la part congrue, la plus visible, du marché de la drogue.** Le revenu moyen d'un « dealer de rue » est difficile à estimer. Selon une étude de l'Université de Lausanne, il serait en moyenne de 1200 francs par mois, mais il est en réalité très variable. Ce type de montants ne concerne que le bas de l'échelle et non les fournisseurs et les intermédiaires. Les vendeurs de rue sont en très grande majorité de jeunes Africains de l'Ouest qui ont quitté leur pays

pour échapper à la misère. Ils ont un parcours migratoire commun, dans la clandestinité, s'entraident souvent, s'entendent sur les prix, se concertent sur le comportement à observer face à la police et à la population. Ils disent préférer dealer que mendier, refuser la violence et chercher à se faire accepter par la population. Un sociologue auditionné par la commission, M. Loïc Pignolo, a souligné que cette ligne de conduite répondait à leur intérêt bien compris (30 août 2021).

3. **Aucune grande ville au monde n'a pu se débarrasser du « deal de rue » par la répression, parce qu'il faudrait pour cela éliminer toute consommation.** L'option strictement répressive a souvent des effets pervers : remplacement des dealers arrêtés et éventuellement expulsés par de nouveaux dealers, moins au fait des « règles implicites » de cette activité » dans les quartiers touchés ; déplacement de la scène de la drogue dans un autre quartier. Il est néanmoins possible d'en réduire fortement les nuisances en termes de santé publique, de criminalité et de gêne pour la population, notamment en régulant ses lieux et ses horaires. Pour cela il faut prendre langue avec les dealers, l'expérience montrant qu'il est possible de « négocier » certaines règles avec eux.
4. **La présence de la police, en particulier des agents à pied et en uniforme, a un effet dissuasif, mais avant tout sur la demande, qui la craint plus que les dealers.** C'est ce qu'a expliqué à notre commission M. Michael Herzig, professeur à la Haute école des sciences appliquées de Zurich et ancien délégué à la politique de la drogue de cette ville (audition du 30 août 2021). La demande provient en effet d'une population hétérogène, dont une bonne partie est socialement bien intégrée. Une petite fraction de celle-ci est cependant précaire, voire sans domicile fixe. Celle-ci ne renonce à se fournir et à consommer dans la rue que lorsqu'elle accède à un logement. Le volet logement de la politique de régulation du « deal de rue » est donc essentiel.
5. **La présence dissuasive de la police est utile si l'action de ses services est coordonnée et qu'elle agit de concert avec le travail social.** C'est la principale leçon tirée de l'expérience zurichoise, même s'il est difficile de faire collaborer ces deux volets de l'action publique dans une perspective volontairement préventive et régulatrice. A Genève, quatre entités policières agissent en effet sur ce terrain avec des finalités et des moyens distincts, la police municipale, la police cantonale de proximité, police secours et la police judiciaire. Il y a dès lors des problèmes de coordination entre ces services en dépit de l'existence d'un Contrat local de sécurité entre police municipale et police cantonale. Plus

concrètement, la police municipale est active jusqu'à 3h. du matin, alors que la police cantonale de proximité cesse d'intervenir à partir de 22h. Par ailleurs, il n'y a pas de collaboration poursuivant un objectif commun entre police et travail social aux Pâquis.

- 6. Il ne peut pas y avoir de régulation efficace du « deal de rue » si les autorités ne définissent pas ensemble des objectifs politiques clairs.** Pour ce qui est de la ville, M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, nous a indiqué « que la politique menée actuellement vise la répression et non le dialogue », mais que sa collègue, M^{me} Christina Kitsos, développe un projet-pilote de prévention dans le quartier des Ouches qui pourrait faire école (audition du 14 juin 2021). Quant à la police cantonale, M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, nous a fourni un inventaire détaillé des infractions constatées dans le quartier des Pâquis au cours de l'année 2020, en tout 1386, dont la moitié concerne des violations de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et un petit quart, des violations de Loi sur les stupéfiants (LS). Il est d'ailleurs probable que les « dealers de rue » soient poursuivis plus en raison du premier que du second type d'infractions. Dans ce cas, l'action répressive de la police ne peut aboutir qu'à l'éviction de certains d'entre eux et à l'arrivée de nouveaux venus, ces derniers sachant moins bien adapter leur comportement aux exigences de la population.

Les invites des pétitionnaires doivent être entendues par le Conseil d'Etat

Une petite moitié de notre commission, formée de l'UDC, du PLR et du MCG, a estimé que les invites de la pétition 2116 témoignaient d'un angélisme un peu naïf. Elle a été rejointe in extremis, pour des raisons opposées, par une députée verte jugeant au contraire que ces invites faisaient une part trop belle à l'action de la police. Ainsi cette majorité dissonante a-t-elle refusé le renvoi de la pétition de SURVAP au Conseil d'Etat, pour demander son dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Je forme donc l'espoir que notre plénum fasse triompher une politique d'écoute des doléances du quartier, soutenue en commission par EAG, le PS, le PDC et la moitié des commissaires des Vert·e·s.

Que demandent les pétitionnaires ?

- Dans l'immédiat : une présence accrue de la police de proximité et une mise en capacité de celle-ci de répondre aux appels de la population ; un

contrôle des ventes d'alcool hors des horaires légaux ; un déploiement accru de la police municipale aux abords des écoles.

- A moyen terme : le maintien de cette présence préventive de la police ; la mise en place par la Ville de correspondants de nuit, comme à Lausanne, de même que le renforcement du rôle du travail social hors murs ; le soutien aux associations de quartier ; le déplacement de la scène du deal hors des rues les plus habitées.
- A long terme : l'aménagement de zones piétonnes et la réalisation du projet « Croix-Verte » (deux axes de sûrs et végétalisés traversant le quartier des Pâquis d'est en ouest et du nord au sud) ; la mise en place d'une politique d'accueil cohérente et exigeante de la migration, en particulier de ses plus jeunes éléments ; une politique du commerce misant sur le professionnalisme et la diversité ; le rétablissement de la Brigade du bruit.

Faire la sourde oreille à un programme de revendications réfléchi, porté par l'association représentative de l'un des quartiers les plus denses de la Ville, qui prend soin depuis des années d'entretenir le dialogue entre les différents secteurs de la population des Pâquis, locataires, bistrotts, magasins, secteurs sociaux précarisés, etc., serait une faute politique. **C'est pourquoi, au nom de la première minorité de notre commission, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.**

Date de dépôt : 19 octobre 2021

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les habitant(e)s sont les expert(e)s de leur quartier. Celles et ceux des Pâquis nous adressent, par cette pétition, un constat sévère qu'il nous faut entendre, celui d'une usure liée aux tensions entre habitant(e) et vendeurs de drogues. Pour les habitant(es), il y a un véritable problème dans la réponse des pouvoirs publics face aux problématiques qu'ils et elles subissent au quotidien. Visiblement, le tout caméra des Pâquis, solution coûteuse, ne remplit pas sa mission. Fatigué(es) les habitant(es) demandent intelligemment un train de mesures, échelonnant ces dernières du court terme au long terme, afin de développer une réponse pérenne et pragmatique face aux enjeux liés à la vente et aux consommations de produits psychotropes dans le quartier.

Mettre tout le monde autour de la même table

Les habitant(es) développent des propositions allant des plus répressives et axées sur le rôle de la police aux plus préventives et travaillant le lien social. Cette intelligence des habitant(es) de proposer des mesures mixtes sans tomber dans un angélisme qui écarterait d'emblée la réponse policière, ni dans un tout répressif qui occulterait l'impuissance et l'échec patent depuis des décennies de ce genre de dispositifs nous semble pertinent et bien articulé. La présence policière à pied a un effet réel, et la médiation sociale est également nécessaire pour faire le point de la situation, analyser les problèmes et discuter avec la population. C'est bien de nouvelles collaborations et d'une redéfinition du travail en réseau de certains professionnels qu'il est question ici.

Une méthode qui a fait ses preuves ailleurs

Les pétitionnaires, s'inspirant de l'exemple existant à Lausanne, de correspondant(e)s de nuit et le renforcement du rôle des travailleurs(euses) sociaux(ciales) hors murs sur le terrain proposent de soutenir les associations du quartier afin de favoriser la réappropriation de l'espace par les habitant(e)s. Bien conscient(es) que le problème du deal de rue ne peut être éradiqué mais seulement déplacé ou aménagé selon certaines heures, les habitant(es) proposent de poser les bases d'un déplacement de la scène de la vente de drogue vers des zones non habitées en s'inspirant d'exemples pratiqués dans d'autres villes suisses. Le côté stimulant de cette pétition est de nous inviter à sortir des logiques de silos pour proposer de nouvelles réponses face à l'enlèvement actuel et l'échec des politiques menées.

Pour des approches pluridisciplinaires efficaces

Les habitant(es) invitent à une réflexion sur l'urbanisme, sur la cohabitation de divers publics, et à long terme proposent d'aménager des zones piétonnes et de réaliser le projet « Croix-Verte », que le Grand Conseil a d'ailleurs soutenu récemment. Le travail des habitant(es) nous invite à développer une vision pour une véritable politique de la Ville, de manière coordonnée et congruente entre les services du Canton et de la Ville de Genève, ce qui manque cruellement aujourd'hui.

Il y a urgence d'agir !

Pour les habitant(es), la situation s'est péjorée depuis quelques années. Lorsque le deal a commencé, la cohabitation était presque quotidienne, et il n'y avait pas d'agression ni d'intrusion dans les allées des immeubles. L'audition de M. Jean-Félix Savary, secrétaire général du Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREAA) a permis de souligner la justesse de l'analyse des habitant(es). Pour cet expert, le fait que le marché de la drogue soit de nature économique, avec un calcul de risques et d'opportunité, que le marché de rue n'est pas le marché de la drogue majoritaire et qu'il ne représente qu'une minorité mais que l'essentiel du marché de la drogue se passe de gré à gré au travers de canaux sociaux, est un élément à relever. La réalité de la drogue, dont le marché se déroule dans la rue, est le fait des personnes les plus problématiques. Pour cet expert, Genève est une ville centre et un centre économique. Aucune grande ville n'a pu se débarrasser du marché de la drogue. Il faut donc vivre avec et aménager la vie avec. C'est le sens que prennent également les pétitionnaires, en encadrant ce marché afin que les habitant(es) aient la paix et ne se sentent pas menacés. Refuser

d'emprunter une nouvelle voie, c'est se condamner à refaire toujours la même chose pour obtenir un même résultat.

Vers la vente régulée du cannabis à Genève

Pour rappel, la Suisse a opté pour une politique des quatre piliers avec une approche concertée portant sur la répression, les enjeux sanitaires, la prévention et les mesures de réduction de risques. Cette politique a porté ses fruits avec une diminution du nombre de morts des consommateurs et une criminalité en baisse. Les prescriptions d'héroïne permettent de réduire de 98% les infractions à la propriété, comme cela a été le cas à Zurich. Pour l'expert Jean-Félix Savary, il n'est pas possible de se débarrasser du marché de la drogue mais il est possible de réguler les conditions-cadres de ce marché, les lieux et les horaires. Un certain nombre de villes ont adopté des politiques de cette nature. Cette culture du compromis fonctionne au bénéfice de tous. La Ville de Zurich a même proposé un règlement du deal, alors que Berne a aménagé un parc discret pour les trafics. Cette logique de compromis doit être menée de manière concertée. Cette politique peut inclure les éléments évoqués par les pétitionnaires. Il faut à notre sens aller plus loin maintenant, avec, par exemple, une libéralisation du marché du cannabis. Un projet de vente régulée de cannabis à l'échelle cantonale devrait voir le jour en 2022. Là encore, une meilleure collaboration entre tous les services devra être de mise afin de relever les défis liés à ce projet pilote.

Le cannabis est de loin la substance illégale la plus consommée en Suisse. Une augmentation de son utilisation a été constatée durant les années 90, mais les chiffres sont stables depuis une quinzaine d'années.

Consommer du cannabis avec une teneur en THC (tétrahydrocannabinol) de plus de 1% est illégal² en Suisse. Les personnes prises en flagrant délit peuvent être punies d'une amende jusqu'à 100 francs. Il est toutefois autorisé de posséder du cannabis jusqu'à 10 grammes pour sa propre consommation. D'après les analyses faites lors des saisies de drogue, le taux moyen de THC de la marijuana a varié entre 9% et 12% ces cinq dernières années, le taux du haschisch entre 17% et 21%.

² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis.html>

L'exemple probant Zurichoïse

L'audition de M. Michael Herzig, enseignant à la Haute école des sciences appliquées de Zürich et ancien « Monsieur drogue Zurichoïse », a permis d'enfoncer le clou et de rappeler les solutions trouvées à Zürich pour pacifier la Langstrasse qui faisait face aux mêmes difficultés que les Pâquis. Pour l'expert une réponse policière seule est insuffisante. Les actions menées contre le deal n'ont pas d'effet sur la qualité de vie des habitant(e)s, puisque la police doit observer les deals pour prouver les crimes. La police doit donc attendre que le crime se déroule pour intervenir, ce qui n'est pour le moins pas une bonne nouvelle pour les habitant(e)s. Pour l'expert, les patrouilles de police en uniforme sont efficaces. Ces patrouilles doivent être coordonnées avec les associations. La communication entre les travailleurs sociaux et la police est aussi fondamentale. Il est important de renforcer les formations communes. Aujourd'hui, sur le terrain, c'est à peine si ça se cause et se connaît. A Zürich, des patrouilles conjointes ont même été organisées, sur un modèle hollandais. La mise en place d'une formation commune aux institutions dans ce domaine est importante... et c'est dans les grandes lignes ce que demandent les pétitionnaires. Alors pourquoi ne pas essayer, à Genève, pour pacifier les quartiers ?

Conclusion

Mesdames et messieurs les député(e)s,

Bien sûr, certain(e)s peuvent trouver à redire à cette pétition. Elle a certainement les défauts de ces qualités. Entrant dans le détail, se confrontant aux difficultés du terrain, elle propose un véritable plan d'action. Certain(es) trouveront sûrement ici et là des angles qui ne leur plaisent pas (trop sécuritaire, ou laissant entendre que la police n'en fait pas assez) ; tel ou tel axe n'est pas exactement ce que tel ou tel parti aimerait prioriser. C'est le risque de tout parti pris et quand on va plus loin que de vagues généralités en guise de proposition.

Les habitant(es) sont les expert(es) de leur quartier. Ces habitant(es) des Pâquis ont fait un exercice que les collectivités publiques semblent bien loin de mener : développer une vision de la ville concertée et articulée afin d'obtenir des résultats concrets.

Les député(e)s qui choisiraient de refuser cette proposition devraient, à notre sens, démontrer qu'ils et elles sont capables d'être force de proposition pour rendre le quartier des Pâquis plus vivable pour les habitant(es), et nous expliquer comment ils et elles vont faire pour mieux traiter en profondeur ce problème du deal. A défaut de le faire, nous les invitons à soutenir cette

pétition qui propose avec pertinence et innovation des pistes de solution, et d'inviter le Conseil d'Etat à les emprunter.

Faire croire qu'il n'y a pas de problèmes aux Pâquis ou que la réponse actuelle des autorités est suffisante n'est ni crédible ni responsable. Laisser entendre que « tout va très bien Madame la marquise », c'est faire fi des témoignages des habitant(es) et passer à côté de leur expertise, de leurs apports en la matière. Dans un cas comme dans l'autre, c'est balayer sous le tapis les problèmes des habitant(es), ce que pour notre part nous nous refusons évidemment à faire.

Nous vous invitons donc avec conviction à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.